

PROCES VERBAL

Assemblée générale du vendredi 2 octobre 2015 Copropriété : « Le Parc de la Croix Boisée » 91620 NOZAY

Les copropriétaires de la résidence « Le Parc de la Croix Boisée » sise à NOZAY (91620), régulièrement convoqués par courrier remis en main propre contre émargement ou par lettre recommandée avec AR, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle le Vendredi 2 Octobre 2015 à la salle Arthur Rimbaud à Nozay pour y délibérer sur l'ordre du jour joint à la convocation.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été signée par tous les copropriétaires présents et par les mandataires de ceux qui se sont fait représenter.

Le président de séance constate que la feuille de présence révèle après pointage :

MEMBRES PRESENTS 45 copropriétaires, soit 30 767 tantièmes généraux et 34 460 tantièmes spéciaux

GUILLY (672) - MICHEL (689) - PETRESCU / HOUY (759) - DELTEL (672) - CHEVILLARD (759) - ALQUIER (734) - DJENDOYAN (634) - ANDREEV (634) - FUXA (634) - GERMAIN / NOURY (634) - FAURE (734) - FORBIN (672) - GERARD (734) - ADAM (634) - JOLION (634) - TABORDA (689) - LE PREVOT (689) - CARLOZ / COLNARD (634) - DERAÏ (734) - MATHE / MOREL (672) - DAL FABBRO (734) - PICHOT (734) - MARCHAL/MORETTE (634) - POIROT/LE BOEDEC (634) - DAVID/GRAVIN (734) - PELTIER (734) - DELACHAUME (634) - SERRANO PIRES (634) - BOYAUD (745) - DUVAL (745) - VELOSO RODRIGUEZ (734) - SIEBERT (689) - BOULAY/RABEL (634) - NEMAR (672) - BLANC (634) - PAGES (634) - BŒUF (634) - LE BLEVEC/BAULAND (734) - LE NY (734) - CRUCHET (734) - PLANELLS (634) - LE DUVEHAT (689) - LACOMBE (634) - PENNEC (634) - BLANCHET (734)

MEMBRES REPRESENTES 38 copropriétaires, soit 25 757 tantièmes généraux et 29 485 tantièmes spéciaux

SCHIBLER (672) - LE DOUARON (734) - DINOUEL (689) - PELTIER (689) - VLEMELINX (734) - GRAVELOTTE (689) - DELHAYE (634) - DIEZ (759) - BENZAKKI / PASSOT (634) - ZANATTA (634) - LEFEVRE (672) - GENIN/LE NEGARET (634) - SEVILLA (689) - ARNAUDO / CAIRON (689) - DELJURIE (672) - LEPLUS/ALICARI (634) - CAUCHOIS (634) - MORIC (734) - ARONDEL (634) - DELACHE/CHIFFOLEAU (689) - CARRATU (689) - LEMOINE (672) - LEBARON (634) - DE BENEDICTIS (634) - HERPE (634) - PERNELLE/LEVANT (634) - MONERIE/TOULLEC (734) - LATRON/ON (734) - CAILLOUX (734) - LASSAUT (689) - SEGARD (689) - PONTILLON/ PATUSCO (634) - ANDRAUD (734) - BOUCHER/JOUANNEAU (734) - POPESCU (672) - ROISIN/LABORDE (634) - SENEZ (634) - BOUCHER (689)

MEMBRES ABSENTS 62 copropriétaires, soit 43 476 tantièmes généraux et 36 055 tantièmes spéciaux

PAGET (734) - GATEAU (734) - CHEVALIER (734) - ABRARD (734) - CASTRO (745) - LECINAT (745) - AUDOUIN (634) - ROUAUD (634) - NADOUZE (634) - MORGENROTH (634) - CHAPELLON (759) - SEIGLE / HLADEZUK (672) - BOURDON (734) - SIMON (734) - GARNIER (689) - HODE (734) - GONJI (672) - DA SILVA (672) - PELLEGEAY (734) - MARTHINEAU (672) - SCHAFF (734) - GLEIZE-PONS (734) - LEBON / DUPUIS (672) - COMPAIN / LEROY (734) - LAMARDELLE/GUILLOU (734) - BITRAN (634) - REIXACH (734) - ARZUL (634) - BRILLANT (689) - LIMONT (759) - SAINT AUGUSTIN (634) - SANCHEZ (689) - BRILLANT (689) - CHICHE (689) - CHAPTAL (689) - PEDRACINI / BRUEY (689) - PIVEUX (689) - COLY (734) - LE BERRE (634) - DAVID (672) - ROGER (672) - GALVAO (759) - COUAPEL/BERTRAND (689) - GRECO (734) - HAUTTECOEUR (759) - FAYE (734) - VERNET (734) - LAFORET (734) - PARENT (672) - SALESSE (745) - FABLET (734) - LOEWERT (734) - WOLOCH/DENIS (672) - NICOLINI (689) - GRIECO (759) - BOURDEAU/DE LA PALLIERE (672) - HAMDY (759) - COSTA DA SILVA (689) - BARBIER (734) - GIRAUD (634) - COMAN (634) - MALHERBE (634)

Le Quorum est donc atteint à 21:25

L'Assemblée Générale du vendredi 02 Octobre 2015 est donc déclarée ouverte

PROCES VERBAL

Résolution N°1 : DESIGNATION DU PRESIDENT DE SEANCE :
 Majorité simple (Art. 24)

L'assemblée générale est appelée à désigner un Président de séance.

Appel de candidatures :
 Gilles CHEVILLARD

Votent pour : 83 copropriétaires présents ou représentés totalisant 56 524 tantièmes
 Représentant 100% des voix exprimées des copropriétaires présents et représentés

En vertu de quoi, Monsieur CHEVILLARD est élu président de la séance de l'assemblée générale 2015 dans les conditions de majorité de l'article 24.

Résolution N°2 : DESIGNATION DU ou DES SCRUTATEURS :
 Majorité simple (Art. 24)

L'assemblée générale est appelée à désigner un/des scrutateurs de séance.

Appel de candidatures :
 Mr CRUCHET – Mr DJENDOYAN

Votent pour : 83 copropriétaires présents ou représentés totalisant 56 524 tantièmes
 Représentant 100% des voix exprimées des copropriétaires présents et représentés

En vertu de quoi, Mr CRUCHET et Mr DJENDOYAN sont élus scrutateurs de la séance de l'assemblée générale 2015 dans les conditions de majorité de l'article 24.

Résolution N°3 : DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE :
 Majorité simple (Art. 24)

L'assemblée générale est appelée à désigner un secrétaire de séance.

Appel de candidatures :
 Madame FAURE

Votent pour : 83 copropriétaires présents ou représentés totalisant 56 524 tantièmes
 Représentant 100% des voix exprimées des copropriétaires présents et représentés

En vertu de quoi, Madame FAURE est élue secrétaire de la séance de l'assemblée générale 2015 dans les conditions de majorité de l'article 24.

PRESENTATION DU RAPPORT DU CONSEIL SYNDICAL COMPRENANT TROIS PARTIES :



PROCES VERBAL

o Le haut débit (fibre) :

Le haut débit est disponible pour les copropriétaires (la fibre arrive au niveau des répartiteurs téléphonique. C'est de la responsabilité (engagement et financier) du copropriétaire de faire relier sa maison depuis le répartiteur téléphonique.

SCRCB Assemblée générale 2015
Déploiement de la fibre optique

Présentation des travaux de suivi par le conseil

- ✓ RDV avec TUTOR, M. Philippe LOUIS le 9 décembre 2014 au local SCRCB,
- ✓ Courrier d'autorisation d'intervention pour déploiement le 9/12/2014,
- ✓ Présentation du déploiement par Europ'Essonne le 31/04/2015 (salle R HOSSEIN)
La Croix Boisée n'apparaît pas dans les accords d'interventions, entretien avec M. P. LOUIS !
- ✓ Mail de relance à P. LOUIS (TUTOR) le 2 avril 2015,
- ✓ Première intervention par PROEF mandaté par TUTOR le 17 avril 2015,
- ✓ Confirmation que la fibre est déployée dans la résidence de TUTOR à la Mairie (23/04/2015)
Interrogation du site de TUTOR : pas d'éligibilité pour la résidence à l'inverse d'un FAI qui confirme et propose ses services,
- ✓ Achèvement du réseau (dernières lignes partielles) par PROEF fin juin 2015,
- ✓ Connexions aux particuliers candidats déjà réalisés ou en cours à ce jour,
 - Toujours pas d'éligibilité sur le site de TUTOR !

Note : les travaux de raccordement depuis la bouche télécom vers les maisons individuelles sont à la charge du copropriétaire

SCRCB – 26 allée des épines vinettes – 91620 Nozay
Assemblée générale 2015 - page 6


o L'avancement de la rétrocession des voies

Le dossier est maintenant construit (travail Mairie-conseil sur le premier semestre). Ce dossier doit être finalisé par la mairie et présenter à un enquêteur public. La priorité de la mairie est actuellement le PLU. Elle sollicitera un enquêteur dans les prochains mois pour poursuivre le processus engagé

SCRCB Assemblée générale 2015
Point sur la rétrocession des voies (1/2)

Lors de l'AG 2014, vous avez lancé la démarche de rétrocession des voies sponsorisé par la mairie de Nozay. La mairie nous accompagne dans cette démarche et le travail de mise en place du processus de rétrocession se poursuit.

☞ Nous remercions particulièrement la mairie qui continue dans l'accompagnement de ce dossier



SCRCB – 26 allée des épines vinettes – 91620 Nozay
Assemblée générale 2015 - page 4

SCRCB Assemblée générale 2015
Point sur la rétrocession des voies (2/2)

Le processus en cours

- ✓ Lancement de l'opération avec la mairie (1^{er} entrevue le 8 juin 2013)
- ✓ Vote positif de la résolution numéro 11 (19 Septembre 2014)
 - ✓ Envoi du PV de l'AG 2014 (Sept 2014)
 - ✓ Attente de la fin du délai légal d'opposition aux décisions de l'AG (2 mois)
- ✓ **Bornage de la zone à rétrocéder (fin 2014 / début 2015)**
 - ✓ Commande des travaux le 18 novembre 2014
 - ✓ Remise finale du dossier complet le 28 février 2015
- ✓ Observation contradictoire de l'état des voies avec la mairie (20 avril 2015)
- ✓ Demande écrite à la mairie accompagnée du PV de l'AG (mars 2015)
- Finalisation du dossier de préparation avec la mairie (rdv le 4 juillet 2015)
La mise en place du PLU retarde notre dossier (priorité de disponibilité pour l'enquête publique)
- **Délibération du conseil municipal : activation de la procédure (à programmer)**
- **Enquête public (durée 1 mois), en fonction du résultat :**
 - o Le Conseil Municipal a 4 mois pour statuer → rétrocession sur Juin/Juillet
 - o Le dossier passe en préfecture pour avis ...

SCRCB – 26 allée des épines vinettes – 91620 Nozay
Assemblée générale 2015 - page 5

o Présentation du rapport du conseil

SCRCB Assemblée générale 2015
Travaux 2015 (en cours)

- ✓ Elagage des arbres et remplacement de certains,
- ✓ Plantations florales et arbustives diverses,
- ✓ Réhabilitation de l'éclairage des garages avec remplacement de ballastes et contrôles électriques,
- ✓ Remplacement (canetons) et ajout (Pioupiou) de jeux parc nord.
- ✓ Entretien général des jeux (coincements, boulons, peintures, nettoyage, ...),
- ✓ Evacuation d'un squat garage,
- ✓ Plaintes gendarmerie pour vandalismes,
- ✓ Rénovation de l'évacuation des eaux pluviales dans le garage nord,
- ✓ Traitement des dossiers de 2 ventes + ventes en cours ...
- ✓ ...

SCRCB – 26 allée des épines vinettes – 91620 Nozay
Assemblée générale 2015 - page 8

PROCES VERBAL

SCRCB Assemblée générale 2015
Rapport d'activité 2014 / Les points négatifs

Propreté !
Incivilité !

L'entretien des haies privatives
Dans certaines allées plus possible de passer !

Taille de vos arbres
Le soleil manque à certains de vos voisins !
→ Une solutions ?

Stationnement
Comment sortir de mon allée ?
Comment les pompiers peuvent passer ?

Les poubelles
Elles disparaissent pour des semaines !

Et les crottes de chiens

Nous avons payé pour enlever
NOTRE incivilité

SCRCB - 26 allée des épines vinettes - 91620 Nozay Assemblée générale 2015 - page 9

SCRCB Assemblée générale 2015
Rapport d'activité 2014 / Conclusion

Je tiens à remercier au nom du conseil syndical la disponibilité et temps passé de tous les intervenants pour la gestion, le suivi et la participation à nos différentes tâches sur cette année

SCRCB - 26 allée des épines vinettes - 91620 Nozay Assemblée générale 2015 - page 11

SCRCB Assemblée générale 2015
Rapport d'activité 2015 / Pour mémoire

⇒ Pour joindre les membres du conseil 3 solutions :
Courrier au siège du SCRCB (26 allée des épines vinettes – 91620 NOZAY)
Mail : contact@agrcb.fr
Téléphone : 06 32 13 11 73
→ Messages automatiquement redirigés à chaque membre du conseil

Ne pas utiliser les téléphones personnels des membres du bureau

⇒ Mise en place des virements pour le paiement des charges :
Utiliser le compte suivant :

Code Banque	Code Guichet	Numéro compte	Clé RIB	Domiciliation
18206	00153	4695071001	38	CRCA Marcoussis

Code BIC : AGRIFRPP882
IBAN : FR76 1820 6001 5304 6950 7100 138

SCRCB - 26 allée des épines vinettes - 91620 Nozay Assemblée générale 2015 - page 10

Résolution N°4: APPROBATION DES COMPTES 2014

Majorité simple (Art. 24)

L'assemblée est appelée à se prononcer sur l'approbation des comptes de l'exercice du 01/01/2014 au 31/12/2014, d'un montant de **62 865,38 €** (49 479,52 € + 3 600,00 € de constitution des réserves de fond de travaux) suivant l'état financier joint à la convocation :

- Trésorerie de la résidence (général, comptes BNP et CA pour l'année 2014)
- Dépenses charges communes 2014 (synthèse et détail)
- Etat détaillé des charges communes exercice 2014 avec entre autre :
 - o Présentation de la synthèse des décomptes individuels / au budget initial
 - o Présentation de la synthèse des décomptes individuels apurés (dans l'hypothèse de l'approbation de compte présentés)
 - o Etat des versements des copropriétaires
- Point sur fond travaux

PROCES VERBAL

SCRCB Assemblée générale 2015
4 – Approbation des comptes 2014 / dépenses

N° de compte - Nature des dépenses	Budget 2014	Réalisé 2014	Répartition	
			Charge générales	Charge spéciales
601 Achat de matériel	500,00	0,00	0,00	0,00
602 Achat de matières consommables	200,00	0,00	0,00	0,00
603 Achat de matériaux	100,00	0,00	0,00	0,00
610 Salaires Entretien	0,00	0,00	0,00	0,00
620 Impôts et Taxes	0,00	0,00	0,00	0,00
631 Entretien/Réparations (hors 6319)	18 040,00	23 719,57	11 314,52	12 405,05
6319 Contrats Entretien Espaces verts	32 150,00	29 760,00	29 760,00	0,00
6340 Fournitures Electricité	2 300,00	1 908,43	927,82	980,61
6341 Fourniture Eau	1 000,00	579,29	579,29	0,00
638 Primes d'assurance	5 500,00	4 369,71	4 369,71	0,00
64 Transports et déplacement	150,00	34,00	34,00	0,00
66 Frais de Gestion (hors 664 et 666)	3 500,00	1 924,78	1 924,78	0,00
664 Frais postaux	550,00	184,80	184,80	0,00
666 Frais de fonctionnement (gestion)	500,00	168,80	168,80	0,00
99 Dépenses diverses	300,00	225,00	225,00	0,00
TOTAL dépenses courantes	64 790,00	62 865,38	49 479,52	13 385,86
		97,0%	78,7%	21,3%

N° de compte - Nature des dépenses	Budget prévisionnel	Réalisé	Répartition	
			Charge générales	Charge spéciales
VF Versements aux fonds de Travaux	3 410,00	3 600,00	2 690,00	910,00
TOTAL CHARGES ANNEE 2014	Total 68 200,00	66 465,38	52 169,52	14 295,86
		97,5%	78,5%	21,5%

SCRCB Assemblée générale 2015
4 – Approbation des comptes 2014 / Trésorerie

Trésorerie de la copropriété au 31/12/2014	
Trésorerie au 31/12/2014 - Avant apurement des comptes	Euro
BNP - Compte SCRCB	
Solde Fin 2014	35 382,33
Chèques en attente de retrait	-3 578,06
Travaux engagés	-19 373,14
Dépenses années précédentes abandonnées	2 700,61
BNP - Compte SCRCB travaux	
Solde Fin 2014	354,68
CA - Compte SCRCB Gestion	
Solde Fin 2014	16 782,14
Remboursement copropriétaire en cours	-1 183,39
CA - Compte SCRCB Réserve	
Solde Fin 2014	48 800,85
Réserve pour liquidation SCI	-1 500,00
Avance fond de roulement	
145 160,88 €	-8 842,10
Trésorerie au 31/12/2014	61 463,92

Note : Ce capital intègre le solde de tout comptes des anciens copropriétaires et les montants des dépenses budgétaires des années précédentes en non abandonnées (voir présentation BNP)

SCRCB Assemblée générale 2015
4 – Approbation des comptes 2014 / Décomptes

1° Synthèse des décomptes individuels de l'exercice 2014

Frais dossier (vente = 53,36€)	10	53,36 €	
Vente cés (vente = 25,00€)	5	125,00 €	
Versement effectués (BNP)	30	765,55 €	
Virements effectués (CA)	39	979,39 €	
Remboursement 2014		-5 239,75 €	
Total versements 2014		64 854,19 €	

Etat des comptes individuel fin 2014		solde des	Présent	Vendeur
Depense	due	comptes	2014	2014
Depense prévue au budget 2014	16 882,41 €	-10 716,21 €	-9 943,41	771,80 € (avant apurement)
Depense 2014	16 844,16 €	-8 100,73 €	-8 233,38	846,37 € (après apurement - si approbation)
Soit	2%	du budget de fonctionnement		

2° Analyse détaillée des décomptes individuelles exercice 2013

	2014	2013	2012	2011	2010	2009	2008
Totaux nouveaux payeurs (= d'un an de retard)	15	10	11	7	5	5	14
Mauvais payeurs (de 6 mois à 1 an de retard)	9	12	5	8	5	8	10
Ons relati (de 6 à 3 mois de retard)	5	7	15	9	9	9	6
Nombre de compte négatif	46	41	45	47	35	45	75

SCRCB Assemblée générale 2015
4 – Approbation des comptes 2014 / Fonds T.

Etats des comptes fonds de travaux aux 31/12/2014			
	Charge Générale	Charge Spéciale	Note
Etat au 31/12/2013	43 448,85	2 648,00	
Versement 2014			
Dans le cadre du budget 2014	2 690,00	910,00	
Dépenses années précédentes abandonnées	2 700,61	0,00	
Dépenses 2014			
Aucune dépenses ur 2014	0,00	0,00	
Etat au 31/12/2015	48 839,46	3 558,00	
Budget prévisionnel des opérations en cours			
Rétrocession des voies de la résidence	20 000,00	0,00	Lancement début 2015
Disponible pour de prochains travaux	28 839,46	3 558,00	

L'assemblée est donc appelée à se prononcer sur l'approbation des comptes de l'exercice.
 Votant pour : 82 copropriétaires présents ou représentés totalisant 55 790 tantièmes
 Représentant 98.7% des voix exprimées des copropriétaires présents et représentés
 S'abstient : 1 copropriétaire présent ou représenté totalisant 734 tantièmes : PELTIER (734)

En vertu de quoi, cette résolution (approbation des comptes 2014) est adoptée dans les conditions de majorité de l'article 24.

Résolution N°5 : QUITUS AU SYNDIC
Majorité simple (Art. 24)

Le quitus a pour objet la ratification par les copropriétaires de l'ensemble des actes effectués par le syndic au cours de son mandat
 L'assemblée est donc appelée à se prononcer pour valider le quitus du syndic sur l'exercice 2014.
 Votant pour : 83 copropriétaires présents ou représentés totalisant 56 524 tantièmes
 Représentant 100% des voix exprimées des copropriétaires présents et représentés

En vertu de quoi, cette résolution (Quitus au syndic pour l'exercice 2014) est adoptée dans les conditions de majorité de l'article 24.

PROCES VERBAL

Rappel : PRESENTATION DU BUDGET PREVISIONNEL 2015 (voté en AG 2014)

Nous ne proposons pas de modification du budget prévisionnel de l'exercice 2015 voté lors de l'Assemblée 2014. Pour mémoire le budget prévisionnel de l'exercice 2014 est d'un montant de 64 800 € et d'une demande de fond de travaux d'un montant de 4 860 € pour un total annuel de 69 660 €. Une présentation par poste et le détail est jointe à la présente.

SCRCB Assemblée générale 2015					SCRCB Syndicat Coopératif de la Résidence de la Croix Boisée
Rappel du budget prévisionnel 2015 (voté 2014)					
Proposition de révision du budget prévisionnel 2015 : Inchangé					
N° de compte - Nature des dépenses	Budget 2015 (AG 2014)	Budget 2015 (AG 2015)	Répartition Charge généralistes	Charge spécialistes	
601 Achat de matériel	500,00	500,00	390,00	110,00	
602 Achat de matières consommables	200,00	200,00	80,00	120,00	
603 Achat de matériaux	100,00	100,00	25,00	75,00	
610 Salaires Entretien	0,00	0,00	0,00	0,00	
620 Impôts et Taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	
631 Entretien-Réparations (hors 6319)	17 700,00	17 700,00	15 000,00	2 700,00	
6319 Contrats Entretien Espaces verts	32 500,00	32 500,00	32 500,00	0,00	
6340 Fournitures Electricité	2 300,00	2 300,00	1 050,00	1 250,00	
6341 Fourniture Eau	1 000,00	1 000,00	1 000,00	0,00	
638 Primes d'assurance	5 500,00	5 500,00	5 500,00	0,00	
64 Transports et déplacement	150,00	150,00	150,00	0,00	
66 Frais de Gestion (hors 664 et 666)	3 500,00	3 500,00	3 500,00	0,00	
664 Frais postaux	550,00	550,00	550,00	0,00	
666 Frais de fonctionnement (gestion)	500,00	500,00	500,00	0,00	
99 Dépenses diverses	300,00	300,00	300,00	0,00	
Budget prévisionnel 2015	64 800,00	64 800,00	60 545,00	4 255,00	
Versement aux fonds de travaux	4 860,00	4 860,00	1 458,00	3 402,00	
TOTAL charges pour l'année 2015	69 660,00	69 660,00	62 003,00	7 657,00	
			89,0%	11,0%	

En moyenne
40€
par mois

SCRCB - 26 allée des épines vinettes - 91620 Nozay

Assemblée générale 2015 - page 10

Le budget est exigible par quart au premier jour des quatre trimestres de référence de l'exercice concerné. Les modes de versements acceptés sont le chèque (à l'attention de la SCRCB) ou le virement sur le compte CA :

Code Banque	Code Guichet	N° de Compte	Clé Rib	Domiciliation
18206	00153	04695071001	38	CRCA MARCOUSSIS
Code BIC : AGRIFRPP882		IBAN : FR76 1820 6001 5304 6950 7100 138		


Résolution N°6 : APPROBATION DU BUDGET PREVISIONNEL 2016

Majorité simple (Art. 24)

L'assemblée générale est appelée à approuver le budget prévisionnel de l'exercice 2016 d'un montant de **70 300** et d'une demande de fond de travaux d'un montant de **4 200 €** pour un total annuel de **69 660 €** (augmentation de 0.9% par rapport au prévisionnel global 2015).

Ce montant est exigible par quart au premier jour des quatre trimestres de référence de l'exercice concerné.

PROCES VERBAL

SCRCB Assemblée générale 2015					
6 – Proposition du budget prévisionnel 2016					
Proposition du budget prévisionnel 2016					
N° de compte - Nature des dépenses	% / 2015	Proposition Budget 2015	Répartition Charge générales	Charge spéciales	
601 Achat de matériel		500,00	390,00	110,00	
602 Achat de matières consommables		200,00	80,00	120,00	
603 Achat de matériaux		100,00	25,00	75,00	
610 Salaires Entretien		0,00	0,00	0,00	
620 Impôts et Taxes		0,00	0,00	0,00	
631 Entretien-Réparations (hors 6319)		19 750,00	17 050,00	2 700,00	
6319 Contrats Entretien Espaces verts		32 500,00	32 500,00	0,00	
6340 Fournitures Electricité		2 400,00	1 150,00	1 250,00	
6341 Fourniture Eau		800,00	800,00	0,00	
638 Primes d'assurance		4 800,00	4 800,00	0,00	
64 Transports et déplacement		150,00	150,00	0,00	
66 Frais de Gestion (hors 664 et 666)		3 500,00	3 500,00	0,00	
664 Frais postaux		550,00	550,00	0,00	
666 Frais de fonctionnement (gestion)		500,00	500,00	0,00	
99 Dépenses diverses		350,00	350,00	0,00	
Budget prévisionnel 2016	+2,0%	66 100,00	61 845,00	4 255,00	
Versement aux fonds de travaux		4 200,00	705,00	3 495,00	
TOTAL	+0,9%	70 300,00	62 550,00	7 750,00	
			89,0%	11,0%	

Vote
Numéro 6
(article 24)

En moyenne
40,40 € par mois

+0,92% entre 2015 et 2016
 Avec effort pour le remplacement de certains buissons morts

SCRCB – 26 allée des épines vinettes – 91620 Nozay
Assemblée générale 2015 - page 19

Votent pour : 83 copropriétaires présents ou représentés totalisant 56 524 tantièmes
 Représentant 100% des voix exprimées des copropriétaires présents et représentés

En vertu de quoi, cette résolution (approbation du budget prévisionnel 2016) est adoptée dans les conditions de majorité de l'article 24.

Résolution N°7 : NOMINATION DU CONSEIL SYNDICAL
 Majorité absolue (Art. 25)

La résidence « Le Parc de la Croix Boisée » est gérée par un conseil syndical de « forme coopérative » assumée collectivement par un groupe de copropriétaires membres du conseil syndical. Dans cette forme de gestion coopérative, l'assemblée générale élit les membres du conseil syndical comme dans tout syndicat de copropriétaires.
 Ce conseil se réunit ensuite pour élire en son sein le syndic. Celui-ci sera également, de droit, président du conseil syndical (Art 17-1 de la loi du 10 juillet 1965). la loi a prévu la désignation d'une commission de contrôle des comptes.

L'assemblée générale est appelée à se prononcer sur l'élection des membres du conseil syndical

Mme FAURE et JOLION et
 Mrs CHEVILLARD, CRUCHET, DAVID, GUILLY et JOLION

Votent pour : 83 copropriétaires présents ou représentés totalisant 56 524 tantièmes
 Représentant 100% des voix exprimées des copropriétaires présents et représentés

En vertu de quoi, l'ensemble des 7 candidats sont élus membres du conseil syndical pour une durée de 1 an dans les conditions de majorité de l'article 24.

PROCES VERBAL

Résolution N°8 : DESIGNATION DE LA COMMISSION DE CONTROLE DES COMPTES

Majorité simple (Art. 24)

La résidence « Le Parc de la Croix Boisée » est gérée par un conseil syndical de « forme coopérative » assumée collectivement par un groupe de copropriétaires membres du conseil syndical. Dans cette forme de gestion coopérative, la loi a prévu la désignation d'une commission de contrôle des comptes.


L'assemblée générale est appelée à désigner un ou des copropriétaires ou personnes extérieures à la copropriété pour assurer le contrôle des comptes du syndicat pour une durée d'un an.

Appel de candidatures :
Mr LE BLEVEC

Votant pour : 83 copropriétaires présents ou représentés totalisant 56 524 tantièmes
Représentant 100% des voix exprimées des copropriétaires présents et représentés


En vertu de quoi, Monsieur LE BLEVEC est élu membre de la commission de contrôle des comptes pour l'année 2015 dans les conditions de majorité de l'article 24.

Résolution N°12 : QUESTIONS D'ADMINISTRATION COURANTE



SCRCB Assemblée générale 2015

9 – POINTS DIVERS





Rappel des principaux points du règlement

- Rouler lentement en voiture dans le résidence (limitation à 15 km/h)
- Se servir aussi de son garage ou des parkings extérieurs pour le stationnement des véhicules, le stationnement dans la résidence n'est qu'une tolérance,
- Stationnement des camionnettes de plus en plus nombreuses n'est pas autorisé, penser aux parkings extérieurs
- Entretien ses haies et ses arbres,
- Le remplacement de la clôture de sa parcelle par un mur ou une palissade jusqu'à 1,80 m,
- Ne pas stocker de matériel personnel sur les parties communes,
- Ne pas laisser les chiens errer seuls dans la résidence et penser à ramasser les déjections,
- Respecter les pelouses en évitant de se garer dessus,
- Toute demande de modification de façade doit faire l'objet d'une demande au SCRCB,
- L'exercice d'une activité professionnelle n'est pas autorisé, il peut être toléré si cela ne nuit pas aux autres copropriétaires.

SCRCB – 26 allée des épines vinettes – 91620 Nozay Assemblée générale 2015 - page 22

PROCES VERBAL

 SCRCB Assemblée générale 2015 9 – POINTS DIVERS		
Numéros Utiles		
Police Municipale		01.69.01.52.34
Gendarmerie Nozay		01.69.63.25.00
Lyonnaise des Eaux		08.10.88.38.83
Services Techniques Nozay		01.64.49.57.57
SCRCB (laisser message)		06.32.13.11.73
<small>SCRCB – 26 allée des épines vinettes – 91620 Nozay</small>		<small>Assemblée générale 2015 - page 23</small>

Aucune question posée à l'issue des débats.

Pour information :

MAJORITE ARTICLE 24 : l'article 24 nécessite pour l'adoption de la résolution, la majorité des voix exprimées des copropriétaires présents et représentés.

MAJORITE ARTICLE 25 : l'article 25 nécessite pour l'adoption de la résolution, la majorité de l'ensemble des voix de tous les copropriétaires composant le syndicat.

Remarque : loi SRU du 12/12/2000, lorsque le syndicat a recueilli au moins le tiers des voix de tous les copropriétaires composant le syndicat, la même assemblée peut décider à la majorité prévue à l'article 24 en procédant immédiatement à un second vote.

Lorsque le projet n'a pas recueilli au moins le tiers des voix de tous les copropriétaires, une nouvelle assemblée générale, si elle est convoquée dans le délai maximal de trois mois, peut statuer à la majorité de l'article 24.

MAJORITE ARTICLE 26 : l'article 26 nécessite pour l'adoption de la résolution, la double majorité qualifiée : majorité en nombre des membres du syndicat représentant au moins les 2/3 des voix de tous les copropriétaires.

Mr CHEVILLARD
Président de séance

Mr DJENDOYAN Mr CRUCHET
Scrutateurs

Mme FAURE
Secrétaire de séance